



SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DU CHÂTELARD

Service intercommunal de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion à Vallorbe

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mardi 27 mai 2008, à 14 h 30, à Orbe, Motel des Mosaïques.
Feuille de présence ouverte dès 14 h.

Ordre du jour :

1. Comptes annuels de l'exercice 2007 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.
Proposition du conseil d'administration: approbation.

2. Emploi du solde à disposition de Fr. 384 072.20, résultant du bilan
Proposition du conseil d'administration: le solde au bilan est affecté de la manière suivante:
– distribution d'un dividende brut de 13%, soit Fr. 32.50 par action, total Fr. 130 000.00
– attribution à la réserve générale Fr. 15 000.00
– report à compte nouveau Fr. 239 072.20
Solde au bilan Fr. 384 072.20

3. Décharge aux membres du conseil d'administration
Proposition du conseil d'administration: l'assemblée générale donne décharge aux mem-bres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

4. Modification de l'article 2 des statuts:
Proposition du conseil d'administration: adjonction à l'article 2 des dispositions suivantes:
«- souscrire tout acte de financement, d'assainissement ou d'intercession en faveur de ses actionnaires, d'autres sociétés du groupe ou de tiers, notamment sous la forme de nantis-sements et de cautionnements ainsi qu'accorder des prêts aux actionnaires, à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers, notamment lorsque cela est dans l'intérêt de l'une ou l'ensemble de ces personnes ou entités.»

5. Elections

5.1 Conseil d'administration
Le conseil d'administration propose d'élire Monsieur Raphaël Darbellay, syndic de et à Ballaigues, en remplacement de Monsieur René Bourgeois, municipal, démissionnaire.

5.2 Organe de révision
Le conseil d'administration propose d'élire la société anonyme BfB Fidam révision en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

6. Divers

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les détenteurs d'actions nominatives inscrits au Registre des actions avec droit de vote le 7 mai 2008, peuvent exercer le droit de vote afférent à ces titres.

Vallorbe, le 17 avril 2008

Le conseil d'administration

319101